

DONS ET MECENAT

DEFINITION

- ▶ Le mécénat se définit comme un soutien matériel ou financier à une association sans contrepartie pour le mécène.
- ▶ L'objectif est de trouver de nouvelles ressources pour l'association

Il existe trois types de mécénat :

- le mécénat financier (le mécène donne une somme d'argent)
 - le mécénat en nature (le mécène donne un bien ou une prestation de service)
 - le mécénat de compétence (une entreprise met à la disposition de l'association des membres de son personnel)
- ▶ En contrepartie l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôts de 60% du montant du don et pour les particuliers de 66%.
 - ▶ Il est à noter que l'association du nom du mécène à la manifestation n'est pas considérée comme une contrepartie.

COMMENT ?

- ▶ Dans le cadre de mécénat significatif, il est préférable de signer une convention avec le mécène.
- ▶ Dans tous les cas, il est nécessaire d'établir un reçu fiscal pour permettre la déduction des impôts (Modèle CRFA 11580*03).
- ▶ Enfin le don doit être comptabilisé dans les comptes de l'association.

CONSEILS

- ▶ Pensez à impliquer des tiers : parents, adhérents, autres partenaires...
- ▶ N'oubliez pas de valoriser l'image des entreprises qui vous aident dans les limites fixées par la loi.